



Direction générale du territoire
et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

Municipalité
de la Commune de Sullens
Rue du Château 2
1036 Sullens

Personne de contact : Quentin Briod
T 021 316 69 67
E quentin.briod@vd.ch
N/réf. 89196

Lausanne, le 24 mai 2023

Commune de Sullens
Modifications du plan d'affectation communal
**Analyse des documents datés du 14.04.2023, transmis à la suite de l'examen préalable post-
enquête du 26 janvier 2023**

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Le 22 août 2022, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a constaté que le projet soumis à l'enquête publique en avril 2022 différait du projet analysé lors de l'examen préalable du 14 janvier 2021 et n'était pas conforme au cadre légal. Afin d'éviter une non-approbation, une séance s'est tenue le 20 octobre 2022 entre la Municipalité, le mandataire et la DGTL. Cette séance a permis d'identifier et valider les modifications à apporter au dossier pour le rendre conforme au cadre légal et ainsi que de définir la suite de la procédure. Il a ainsi été décidé de reprendre le projet tel que soumis à l'examen préalable, de réaliser un examen préalable post-enquête, puis de réaliser une nouvelle enquête publique qui annule et remplace celle ayant eu lieu.

L'examen préalable post-enquête a été rendu en date du 26 janvier 2023 et proposait à la Municipalité de transmettre le projet adapté pour un ultime contrôle avant la mise à l'enquête. Le mandataire, M. Courdesse, du bureau Alpha-Geo a transmis les documents adaptés en date du 15 avril 2023. Le présent courrier analyse ces documents.

Après analyse, il apparaît que la zone de verdure a été supprimée du plan, conformément à la demande de l'examen préalable post-enquête, mais sa mention apparaît toujours dans la légende et doit donc y être supprimée.

Les autres demandes relatives à l'examen préalable post-enquête du 26 janvier 2023 ont été prises en compte et nous vous en remercions. Le projet, sans aucune autre modification que celle demandée dans le présent courrier, peut être soumis à la nouvelle enquête publique.

Municipalité - SULLENS				
Courrier/Compte 42.04 PV				
M 26 MAI 2023				
Syndic	TG			
Visa				



Direction générale du territoire et
du logement

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos
meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Quentin Briod
urbaniste

Copie

Bureau Alpha-Geo Ingénieurs et Géomètres SA